



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0817

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Mise en œuvre d'une politique agricole périurbaine - Conventions-cadre de partenariat avec la chambre d'agriculture du Rhône et avec l'Association départementale d'aménagement des structures des exploitations agricoles (Adasea)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009**Délibération n° 2009-0817**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Mise en oeuvre d'une politique agricole périurbaine - Conventions-cadre de partenariat avec la chambre d'agriculture du Rhône et avec l'Association départementale d'aménagement des structures des exploitations agricoles (Adasea)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis les années 1990, la Communauté urbaine a reconnu l'importance de la préservation des espaces naturels et agricoles qui composent la trame verte d'agglomération. Cela fut traduit dans les chartes de l'écologie urbaine, de 1992 et de 1997, ainsi que dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme (PLU) et dans l'Agenda 21.

Dans les faits, la préservation de la trame verte de l'agglomération a motivé la création des projets-nature en collaboration avec le département du Rhône ainsi que le développement d'un partenariat avec la chambre d'agriculture du Rhône avec la signature d'une convention dès 1994.

Depuis, les contextes législatif et économique ont changé, notamment pour ce qui concerne :

- la loi n° 2005-157 du 23 février 2005, relative au développement des territoires ruraux, qui a doté le département du Rhône d'une nouvelle compétence de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) par la création de périmètres s'imposant au PLU et au schéma de cohérence territoriale (SCOT), liés à des programmes d'actions,
- les difficultés posées à l'agriculture par le développement de la métropole (consommation inévitable de surfaces, diminution irréversible du nombre des exploitations, nuisances diverses) cumulées avec une partie du contexte économique : la réforme de la politique agricole commune (PAC) européenne et ses perspectives au-delà de 2013, les récentes crises sanitaires et macro-économiques des filières agricoles, le vieillissement des chefs d'exploitation, les réglementations multiples. Entre ces éléments et les atouts de la situation périurbaine (proximité des débouchés, vie sociale, etc.), l'avenir pourrait être sombre sans un accompagnement volontariste et une mobilisation de tous les acteurs.

C'est pourquoi, la Communauté urbaine a défini, en novembre 2006, un cadre d'intervention en direction de la préservation et de l'entretien des espaces naturels, d'une part, et en faveur des agriculteurs, d'autre part. Ce cadre d'intervention ne se conçoit qu'avec un partenariat extrêmement fort avec les Communes, le Département, la Région, les services de l'Etat, les associations de préservation de la nature et bien entendu, l'ensemble de la profession agricole.

Les objectifs poursuivis dans ce cadre sont triples :

- assurer la pérennité de l'activité agricole installée sur le territoire communautaire parce que cela participe à la préservation du cadre de vie, à la production de produits frais de proximité, à la vivacité des marchés forains et à l'excellence gastronomique lyonnaise,
- assurer une forte implication du monde agricole en faveur de la préservation de l'environnement,
- assurer la gestion de l'ensemble des espaces naturels, tant pour leur richesse écologique que pour répondre à la demande sociétale d'un paysage entretenu et d'espaces de loisirs de proximité, avec une forte implication des Communes et du Département.

Ces objectifs sont communs avec ceux de deux structures d'accompagnement des agriculteurs reconnues et identifiées dans le monde agricole national et local que sont la chambre d'agriculture du Rhône et l'Adasea.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil la signature de conventions de partenariat avec ces deux structures pour la période 2009-2014. Les conventions d'objectifs annuelles pour l'année 2009 seront soumises au Bureau du 29 juin 2009 pour approbation.

Convention avec la chambre d'agriculture du Rhône

La convention-cadre 2009-2014 a pour objet de définir le champ des relations entre la Communauté urbaine et la Chambre d'agriculture relatives à l'animation agricole périurbaine globale, répondant aux nouvelles orientations exposées en préambule.

Ces nouvelles orientations et les réponses apportées se déclinent autour des thèmes suivants :

- la pérennisation et la stabilisation des zonages agricoles et naturels dans les documents d'urbanisme puis, dans le cadre du partenariat avec le département du Rhône pour la mise en place de périmètres de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains (Penap) ; puis, par l'accompagnement à l'installation, en accompagnant les demandes de permis de construire, en prenant en compte l'aménagement des voiries et des réseaux ; enfin, par un travail sur le maintien de la vocation agricole des bâtiments d'exploitation,
- les actions sur l'environnement et plus particulièrement autour des trois enjeux que sont la lutte contre les érosions, la préservation de la ressource en eau et la protection de la biodiversité et des paysages,
- les actions sur l'économie des exploitations reposant sur les pistes innovantes ou mieux adaptées au contexte périurbain, liées au recours plus systématique aux agriculteurs pour la réalisation de travaux d'entretien ou de prestations de service dans le cadre des espaces naturels, au soutien aux valorisations non alimentaires des productions agricoles, à l'émergence d'ateliers inscrits dans des filières à haute valeur ajoutée nécessitant moins de foncier et enfin au soutien à de nouvelles formes de commercialisation collective.

Pour répondre à ces enjeux, la Communauté urbaine soutiendra la chambre d'agriculture du Rhône par une subvention annuelle d'un montant de 120 000 € maximum.

Convention avec l'Association départementale d'aménagement des structures des exploitations agricoles (Adasea)

L'Adasea est une association loi 1901 ayant pour fonction d'accompagner les évolutions du milieu rural. Elle intervient pour faciliter le renouvellement des générations d'agriculteurs en aidant l'installation de jeunes agriculteurs et en fournissant un appui à la transmission de ceux qui cessent leur activité, pour faciliter la modernisation et l'adaptation des exploitations agricoles et la prise en compte de l'environnement dans la gestion des exploitations.

Le partenariat proposé dans le cadre de la convention-cadre 2009-2014 se développe autour de trois axes :

- l'apport d'expertise et la participation à des projets territoriaux,
- l'accompagnement individualisé de certains projets d'installation complexes ou de cessations anticipées : cet axe concerne l'accompagnement de préparation et de maturation de projets individuels dont le nombre est estimé à 5 à 10 installations et 2 à 4 cessations par année,
- la gestion du comité installation : cet axe concerne l'organisation (préparation des ordres du jour, invitation et comptes-rendus) des réunions du comité installation réunissant la Communauté urbaine, la Chambre d'agriculture, l'Adasea, la Safer, le Point info-installation et les services de l'Etat.

Pour répondre à ces enjeux, la Communauté urbaine soutiendra l'Adasea par une subvention annuelle d'un montant de 44 000 € maximum ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la convention-cadre de partenariat 2009-2014 à conclure avec la chambre d'agriculture du Rhône, pour un montant annuel maximum de subvention communautaire de 120 000 €,

b) - la convention-cadre de partenariat 2009-2014 à conclure avec l'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (Adasea), pour un montant annuel maximum de subvention communautaire de 44 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer lesdites conventions.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.